



Déclarer votre carnet de vaccination

Le parent/tuteur est responsable de fournir toute preuve d'immunisation complétée de l'enfant au bureau de santé publique, le Renfrew County and District Health Unit (RCDHU), ainsi que votre établissement de garde d'enfants.

À noter : les fournisseurs de soins de santé et les établissements de garde d'enfants ne sont pas responsables de déclarer les mises à jour du carnet de vaccination au bureau de santé publique.

Comment mettre à jour et soumettre les dossiers d'immunisation:



Scannez le code QR pour accéder à l'outil CION (Connexion immunisation Ontario). Mettez à jour vos dossiers en toute sécurité en ligne



Courriel:
immunization@rcdhu.com



Télécopiez:
613-735-3067



Appelez:
613-732-9436 or 1-833-773-0004



Comment se faire vacciner:



Faites-vous vacciner par votre fournisseur de soins de santé. Soumettre votre preuve de vaccination au RCDHU par la suite.



Appelez pour prendre rendez-vous avec le RCDHU au 613-732-9436 ou 1-833-773-0004



Pour savoir si votre enfant a reçu tous ses vaccins, vous pouvez consulter et suivre le calendrier de vaccination systématique de l'Ontario. Détails au verso de ce formulaire. Tenir à jour les vaccinations de votre enfant assure la santé et le bien-être de tous ceux qui fréquentent la garderie.

Avril 2025





Outil d'évaluation de l'immunisation pour les fournisseurs de services de garde agréés

Calendrier de vaccination financée par le secteur public en Ontario pour les enfants de moins de 4 ans fréquentant une garderie en Ontario												
Âge recommandé pour la vaccination	Pediacef ou Pentacel (DTaP-IPV-Hib)					Rotarix (RV1)	Pevnar 13, Vaxneuvance (Pneu-C-13, Pneu-C-15)	Priorix, MMR II (RRO)			Varilix, Varivax (Var)	Menjugate Neisvac-C (Men-C-C)
	Diphthérie	Tétanos	Coqueluche	Poliomyélite	Haemophilus influenzae de type B (Hib)	Rotavirus	Pneumocoque Conjugué	Rougeole	Oreillons	Rubéole	Varicelle	Méningocoque-C
2 mois	Première dose											
4 mois	Deuxième dose											
6 mois	Troisième dose											
12 mois *Doit être administrée à l'âge d'au moins 1 an							Troisième Dose	Première Dose				Première Dose
15 mois											Première dose	
18 mois	Quatrième dose											

Nombre de doses requises à l'âge de 18 mois	Quatre	Deux	Trois	Une	Une	Une

Adapté du calendrier de vaccination financée par le secteur public pour l'Ontario (juin 2022).

Selon la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance, tous les enfants qui fréquentent des établissements de garde d'enfants agréés en Ontario doivent fournir une preuve de vaccination complète contre les maladies suivantes : diphtérie, tétanos, coqueluche, haemophilus influenza B (Hib), poliomyélite, rougeole, oreillons, rubéole, rotavirus, pneumocoque, méningocoque, varicelle.

Une exemption valide doit être soumise au RCDHU pour les parents qui choisissent de NE PAS faire vacciner leurs enfant(s). Si l'enfant a besoin d'une exemption contre la vaccination, communiquez avec le RCDHU en composant le 613-732-9436 ou 1-833-773-0004.



Avril 2025

